

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 3 octobre 2023

Délibération n° : 23-10-02

5.7 Intercommunalité

DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CENTRE DE VACANCES « LES GRANGETTES »

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-sept septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET Dominique DAUCHY - Claudine HERLIN - Christine HUET

Étaient excusés

Jean-Pierre POMMEROLE a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Elisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Pascal CROMBE
François STASINSKI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Claudine GENARD a donné pouvoir à Christian DURIEUX
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Véronique JOLY
Dominique CORREA a donné pouvoir à Dorothee MARTIN
Tiphany OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

Était absente

Sylvia PISANO

Nombre de suffrages exprimés : 21

Votes Pour : 21

Abstentions : 5

Vote contre : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°23-02-12 du 27 février 2023,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances les « Grangettes » (SIGCVG) regroupant les communes de Dechy, Denain, Escaudain, Haspres, Hornaing, Marly, Pecquencourt, Petite-Forêt, Rieulay et Raismes a pour vocation de proposer à la population d'envoyer les enfants dans un centre de vacances situé dans le Doubs, propriété de la commune d'Hornaing, à des tarifs modestes,

CONSIDÉRANT que cette destination présentait jusqu'alors, l'avantage de permettre l'organisation conjointe de classes de neige en période hivernale et de classes vertes ou de colonies sur le reste de l'année,

CONSIDÉRANT que progressivement, trois facteurs ont interrogé la pertinence du Syndicat, à savoir, les conditions météorologiques moins favorables en hiver dans cette région ; le non-paiement de ses contributions par la commune de Marly, dégradant l'équilibre financier du syndicat et la potentielle augmentation des coûts de participation en cas de retrait de certaines communes, faisant supporter la charge aux autres communes membres voire menaçant le maintien des séjours réservés,

CONSIDÉRANT qu'en date du 5 septembre 2022, le Syndicat a procédé à la modification de l'article 5 de ses statuts, ouvrant la possibilité réglementaire aux communes qui le souhaitent de se retirer du syndicat, tel que prévu à l'article L5212-30 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'au regard de ces éléments la commune a acté sa demande de retrait du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances les « Grangettes » (SIGCVG).

CONSIDÉRANT que les communes de Denain, Escaudain, Haspres, Marly et Raismes ont également acté une demande de retrait du syndicat,

CONSIDÉRANT que par courrier du 18 septembre 2023, Monsieur le Sous-Préfet de Douai demande aux communes membres du Syndicat, de se prononcer sur l'avenir de ce dernier,

CONSIDÉRANT qu'au regard des éléments ci-dessus énoncés, il est souhaitable que soit prononcée la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances les « Grangettes » (SIGCVG) regroupant les communes de Dechy, Denain, Escaudain, Haspres, Hornaing, Marly, Pecquencourt, Petite-Forêt, Rieulay et Raismes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité avec 5 abstentions (Grégory SPYCHALA, Tiphonie OTLET, Dominique DAUCHY, Dorothée MARTIN, Dominique CORREA) de solliciter l'intervention de Monsieur le Sous-Préfet afin de procéder à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances les « Grangettes » (SIGCVG) regroupant les communes de Dechy, Denain, Escaudain, Haspres, Hornaing, Marly, Pecquencourt, Petite-Forêt, Rieulay et Raismes et ce au terme du 31 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :06/10/2023

Acte transmis au contrôle de légalité le :06/10/2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT